

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_007-DE



Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1er février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents:

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT Mme Marie-France CAUSEUR M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum: atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

1 0 FEV. 2023

Date de publication :

1 0 FEV. 2023

Délibération n° 2023-007 : Numérotation Rue Corot

Rapporteur: Mme Véronique MADEC

Au regard de la réhabilitation du bâtiment sur la parcelle AM380, il convient de la numéroter. Il est proposé de la numéroter 2 bis Rue Corot.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

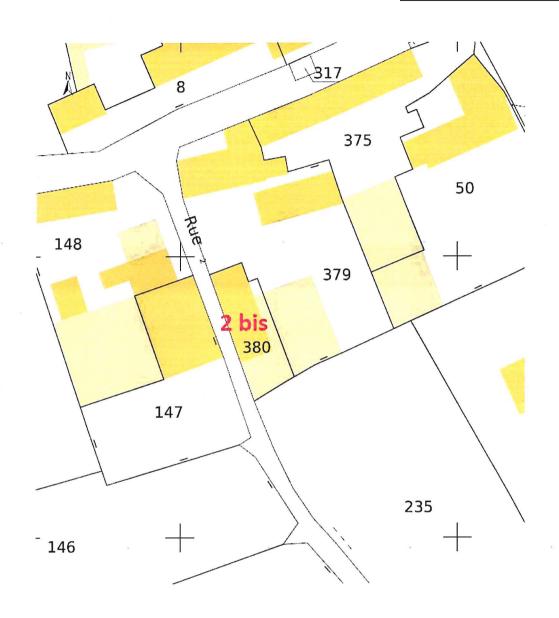
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation des parcelles AM380 telle que proposée ci-dessus;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_007-DE



Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,





Le Secrétaire de séance, M. Didier LOAS

